

# **SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE 2018-2022**

**COMITE TECHNIQUE  
16 octobre 2020**



# Rappel des axes du schéma départemental de l'Autonomie

**Axe 1 : Bien vivre à domicile**

**Axe 2 : Apporter des réponses nouvelles aux besoins d'accompagnement**

**Axe 3 : Développer des synergies autour de l'information et de la coordination propices à l'installation d'une culture de l'autonomie**

**Axe 4 : Organiser le pilotage de la politique départementale de l'autonomie**

# Fiche action n°1 : Développer et soutenir des actions spécifiques d'aide aux aidants

---

Début de mise en œuvre : 2019

➤ Objectifs : Permettre le repérage précoce des situations des aidants en difficulté  
Développer des actions adaptées aux besoins des aidants  
Sensibiliser, mieux informer et communiquer sur cette thématique

▪ **Actions réalisées** :

- Poursuite de la mise à jour des actions individuelles et collectives en direction des aidants familiaux pour personnes âgées et handicapées sur la page Internet du site du Département,
- Élaboration d'un appel à candidature pour financer des actions de soutien et d'accompagnement des aidants (soutien psychosocial individuel et collectif, formation) dans le cadre de la section IV (enveloppe financière de 39 280 € sur 2020-2021)
- Montée en charge des missions des coordonnateurs autonomie sur l'information et l'accompagnement des aidants familiaux pour personnes âgées et handicapées (suite à l'intégration des missions des Centre Locaux d'Information et de Coordination au 1<sup>er</sup> janvier 2020)

▪ **Actions à effectuer** :

- Mettre en place un groupe de travail avec les partenaires et des représentants du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) pour poursuivre le déploiement d'actions de soutien et d'accompagnement des aidants
- Développer une campagne de communication en direction des aidants familiaux
- Lancer la réflexion sur le repérage des aidants en difficulté et structurer la démarche

# Fiche action n°2 : Structurer le repérage des fragilités des personnes âgées et des personnes handicapées

---

Début de mise en œuvre : 2020

➤ Objectifs : Améliorer le repérage des situations de fragilité pour agir en prévention  
Structurer le travail en réseau des acteurs en fonction des ressources du territoire

▪ **Actions réalisées** :

- Réalisation d'un état des lieux des dispositifs existants sur le repérage de la fragilité (la plateforme anti-âge au Centre Hospitalier de Royan, l'expérimentation portée par l'Association Coordination Santé Social, l'Association IVHOIR sur les territoires de la Haute-Saintonge et de Royan Atlantique). (*repérage à domicile – Hors EHPAD*)
- Mise en place d'un groupe de travail en février 2020 entre le Département et l'Agence Régionale de Santé pour construire un parcours d'accompagnement des personnes fragiles.

▪ **Actions à effectuer** :

- Poursuivre les travaux avec l'Agence Régionale de Santé et notamment coordination dans la mise en œuvre de ce projet de repérage de la fragilité, identification des outils et process existants, définition des grilles, procédures à mettre en place, à piloter avec les partenaires notamment caisses de retraite, PTA, services, établissements de santé du département

# Fiche action n°3 : Mettre en œuvre la nouvelle stratégie départementale relative à l'aide à domicile portée par les Services prestataires d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) autorisés

---

Début de mise en œuvre : 2018

➤ Objectifs : Structurer le secteur de l'aide à domicile

Garantir une couverture intégrale du Département par une offre de services habilitée afin de répondre aux besoins de publics vulnérables ou ayant de faibles revenus

Permettre des économies d'échelle et de fonctionnement et sécuriser la pérennité des services

Répondre aux besoins des usagers et renforcer la qualité des services

▪ **Actions réalisées** :

- Attribution d'une enveloppe de 832 131,52 € versée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) dans le cadre du nouveau modèle de financement de ces services, aux 10 Services d'aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) ayant conclu un CPOM (valorisation des surcoûts d'intervention liés au profil des personnes prises en charge et aux caractéristiques du territoire d'intervention)
- Poursuite des visites d'évaluation du fonctionnement des services notamment au regard du cahier des charges national de l'autorisation : 16 contrôles sur site de SAAD autorisés et non habilités
- Mise en œuvre des actions fixées dans la convention section IV conclue avec la CNSA :
  - ✓ Financement de groupes mutualisés d'analyse des pratiques professionnelles (3 projets retenus regroupant 15 SAAD pour un financement global de 3 602 €),

## Fiche action n°3 : Mettre en œuvre la nouvelle stratégie départementale relative à l'aide à domicile portée par les Services prestataires d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) autorisés

---

- ✓ Organisation des journées de formation sur la thématique du handicap en direction des responsables de secteur (25 SAAD participants)
  - ✓ Mise en œuvre de groupes mutualisés de formation sur la thématique du handicap à destination des Auxiliaires de Vie Sociale (3 projet retenus pour un financement global de 43 020 € - avril 2020)
  - ✓ Mise en œuvre des temps de tutorat (6 projet retenus pour un financement global de 64 920 € avec un objectif d'accompagner 199 tutorés sur 2020-2021)
  - ✓ Lancement d'un appel à candidature sur l'organisation d'actions pour promouvoir les métiers de l'aide à domicile (4 000 € par actions type forums, job dating)
  - ✓ Lancement d'un appel à projets relatif à l'action d'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active pour le placement en emploi dans le domaine de l'aide à domicile-
- **Actions à effectuer :**
- Poursuivre la professionnalisation et le soutien des responsables de secteur par l'organisation de formation sur le thème des situations complexes (financement dans le cadre de la convention section IV avec la CNSA)
  - Favoriser l'accompagnement des personnels chargés du recrutement dans une démarche professionnalisante et promouvoir les métiers du domicile (financement dans le cadre de la convention section IV avec la CNSA)
  - Signer un avenant de prorogation d'un an et renégocier les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens « 2<sup>ème</sup> génération » avec les 10 SAAD

# Fiche action n°4 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées et des personnes handicapées dans la société

---

Début de mise en œuvre : 2018

Objectifs : Favoriser et former les personnes âgées et handicapées à l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et la Communication (NTIC)  
Poursuivre l'adaptation des logements et de l'habitat afin de favoriser le maintien à domicile ou le développement de l'accueil familial  
Poursuivre les politiques de soutien et d'accès aux activités culturelles, sportives, de loisirs  
Faciliter le transport des personnes âgées et handicapées

▪ **Actions réalisées** :

- Lancement de l'appel à candidature du 16 janvier au 21 février 2020 dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) pour financer des actions de prévention en direction des personnes âgées ou en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes : 1 629 711 € en 2020 (dont 592 738 € pour les actions collectives pour les personnes âgées à domicile, 666 421 € pour les actions collectives en EHPAD et 370 552 € pour les résidences autonomie).

**L'accès aux nouvelles techniques de l'Information et de la Communication (NTIC)**

- Financement d'ateliers informatiques dans le cadre de la CFPPA : 130 736 € en 2019 (760 bénéficiaires) et 96 249 € en 2020
- Coordination entre le déploiement des actions sur la thématique de l'informatique en lien avec le schéma directeur sur l'inclusion numérique porté par le Département et les missions confiées au coordonnateur autonomie.

## Exemple d'actions dans le domaine numérique : le PASS NUMERIQUE

---

Permettre à une population en difficulté sur la thématique numérique, notamment les séniors, d'accéder à des lieux de médiation numérique qualifiés.

Conçu sur le modèle des titres-restaurant,  
Carnet de 10 pass d'une valeur faciale de 10 € chacun,  
Soit 1 carnet = 100 €



# Fiche action n°4 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées et des personnes handicapées dans la société (4)

---

## L'adaptation du logement et de l'habitat

- Mise en œuvre du programme d'intérêt général : 80 ménages accompagnés en 2019 pour la réalisation de travaux visant à améliorer l'accessibilité des logements pour un montant total versé par le Département de 90 569,53 €. Près de 70 % des dossiers concernent des ménages de plus de 70 ans.
- Mise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 d'un accompagnement des propriétaires occupants aux ressources très modestes réalisant des travaux de rénovation énergétique couplés à des travaux visant au maintien à domicile : 10 dossiers en 2019 pour un montant total versé par le Département de 20 000 €.
- Mise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 d'un accompagnement technique et financier pour la mise en accessibilité des logements des accueillants familiaux pour personnes âgées et handicapées : 19 dossiers en 2019 dont 3 dossiers validés pour un montant total versé par le Département de 2 125 €.
- Validation de projets dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie pour un montant total de 45 000 € pour l'année 2020 (notamment le dispositif « Ma maison à venir »).
- Financement de l'aménagement du logement à travers la Prestation de Compensation du Handicap (les droits ouverts en 2019 concernent 129 bénéficiaires pour un montant total de 386 636 €) et à travers le fonds de compensation pour un montant de 21 690 € en 2019 (co-financement Département, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Etat et Mutualité Sociale Agricole)

# Fiche action n°4 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées et des personnes handicapées dans la société (4)

---

## La culture et les loisirs

- Développement d'actions en direction des seniors visant à favoriser l'accès à la culture dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, en lien avec la Direction de la Culture, du Sport et du Tourisme :
  - projet commun culturel à toutes les résidences-autonomie (1 à 2 spectacles financés par résidence, enveloppe dédiée de 63 000 € en 2020),
  - achats de livres gros caractères mais également de lecteurs de livres audio par la Médiathèque départementale
  
- Financement de la Conférence des financeurs d'ateliers sur le lien social/vie sociale (conférence, atelier intergénérationnel, atelier créatif, club de lecture, semaine bleue...) à domicile ou en EHPAD : 164 933 € en 2020 sur la thématique lien sociale et 81 244 € en 2020 sur la thématique bien-être.

# Fiche action n°4 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées et des personnes handicapées dans la société (4)

---

## La culture et les loisirs

- Obtention de la marque « tourisme et handicap » pour des sites gérés par le Département :

**La cité de l'huître**

**Le Paléosite**

**Le site du Fa**

## Le sport

- Financement de la Conférence des financeurs d'ateliers relatifs à l'activité physique et sport adapté : 118 842 € en 2020 ( dont 18 actions en EHPAD pour un montant de 34 624 € et 84 218 € pour des personnes âgées à domicile).

## Le tourisme



# Le rôle de Charentes Tourisme

Marque Tourisme et Handicap

**L'ADT Charentes Tourisme, impliquée depuis 2003 dans le déploiement de la marque « Tourisme et Handicap » sur ses territoires de Charente et Charente-Maritime, compte à ce jour 500 sites marqués.**

Les Charentes sont placées en tête des destinations accessibles françaises :



# Quelques nouveaux sites labellisés Tourisme et Handicap



**Catamaran PMR Rev'olt de  
Boyard Croisières (labellisé 4 déficiences)**

 **The Peak à Angoulins  
(labellisé 4 déficiences)**

**« Les ânes de la rêverie » à St Césaire  
(labellisé 4 déficiences / site récompensé par les Trophées du  
Tourisme accessible 2019)**

# Fiche action n°4 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées et des personnes handicapées dans la société (4)

---

## ▪ Actions à réaliser :

- Coordonner le déploiement des actions sur la thématique de l'informatique en lien avec le schéma directeur sur l'inclusion numérique porté par le Département
- Poursuivre la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général 2018-2021 (objectifs annuels de 80 dossiers par an sur le volet autonomie et 10 dossiers par an sur le volet « Mixte » (Autonomie + Energie)
- Poursuivre la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement technique et financier pour la mise en accessibilité des logements des accueillants familiaux pour personnes âgées et handicapées
- Evaluer les actions mises en œuvre dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie
- Mettre en œuvre la fiche action du schéma de lecture publique
- Mener une réflexion sur des modalités de transport alternatives

# Rappel des axes

---

**Axe 1 : Bien vivre à domicile**

**Axe 2 : Apporter des réponses nouvelles aux besoins d'accompagnement**

**Axe 3 : Développer des synergies autour de l'information et de la coordination propices à l'installation d'une culture de l'autonomie**

**Axe 4 : Organiser le pilotage de la politique départementale de l'autonomie**

# Fiche action n°5 : Encourager les solutions d'accueil en habitat inclusif

---

Début de mise en œuvre : 2019

Objectifs : Développer l'habitat inclusif dans le département de la Charente-Maritime  
Lutter contre l'isolement social et la désinsertion et favoriser le libre choix du lieu de vie  
Inclure les personnes en situation de handicap dans la cité

▪ **Actions réalisées** :

- Lancement le 2 juin 2020 d'un appel à candidatures conjoint avec l'Agence Régionale de Santé pour labelliser des projets d'habitat inclusif
- Séance plénière du 18 septembre 2020 de la Conférence des financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, élargie à l'habitat inclusif et examens des projets présentés

▪ **Actions à effectuer** :

- Validation des projets labellisés et attribution des financements habitat inclusif octroyés par l'Agence Régionale de Santé

# Fiche action n°6 : Développer et soutenir l'accueil familial

---

Début de mise en œuvre : 2018

Objectifs : Développer l'accueil familial et trouver de nouveaux candidats

Valoriser le métier d'accueillant familial

Améliorer la qualité de la prise en charge à domicile

Réduire l'isolement des accueillants familiaux

▪ Actions réalisées :

**Au 1<sup>er</sup> septembre 2020** : 357 accueillants familiaux pour 714 places agréées

- 159 accueillants familiaux pour personnes âgées pour 339 places agréées
- 198 accueillants familiaux pour personnes handicapées pour 375 places agréées
- Poursuite des actions de communication et de promotion de l'accueil familial (nouveaux accueillants agréés 30 en 2017, 27 en 2018, 27 en 2019)
- Organisation d'un mois dédié à l'accueil familial en septembre 2019 afin de proposer des animations en direction des accueillants familiaux et des personnes âgées et handicapées accueillies, communiquer sur cette activité professionnelle et travailler la transversalité sur l'offre en accueil familial et en établissement : 639 participants (505 accueillants familiaux et personnes accueillies, 134 résidents en EHPAD)

## Fiche action n°6 : Développer et soutenir l'accueil familial

---

- Organisation de la formation initiale et continue des accueillants familiaux (131 accueillants présents lors de 43,5 journées organisées en 2019),
- Développement de partenariat entre les établissements et le Département pour organiser des journées de formation complémentaires pour les accueillants familiaux : stage d'observation en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et au sein d'un Service d'Accueil et d'Activité de Jour pour les adultes handicapés,
- Réalisation d'une enquête sur l'accueil des Personnes Handicapées Vieillissantes en accueil familial
- **Actions à réaliser :**
  - Organiser au printemps 2021 un nouveau temps fort dédié à l'accueil familial afin de proposer des animations adaptées aux personnes âgées et handicapées accueillies, favoriser le répit et lutter contre l'isolement des accueillants familiaux et communiquer sur le métier d'accueillant familial (« les jeudis de l'accueil familial »)
  - Rédiger un cahier des charges départemental pour expérimenter le dispositif d'accueil familial regroupé
  - Formaliser le guide sur le rôle de l'accueillant familial
  - Développer l'hébergement temporaire et l'accueil de jour en famille d'accueil
  - Organiser la prise de congés des accueillants familiaux

# Fiche action n°7 : Favoriser la fluidité des parcours, les transitions et répondre aux situations complexes

---

Début de mise en œuvre : 2018

- **Objectifs** : Faciliter le développement de solutions d'accueil souples et transitoires permettant des allers-retours entre le domicile et les établissements  
Faciliter le passage à l'âge adulte des jeunes en situation de handicap et l'intégration dans des modes d'accueil adaptés, anticiper la transition à l'âge adulte des jeunes ayant une double orientation ASE/MDPH  
Améliorer la qualité de réponse aux demandes des usagers (solutions souples et adaptées pour les jeunes et les personnes handicapées vieillissantes)
- **Actions réalisées** :
  - Poursuite du fonctionnement de la commission 16-20 ans en juin 2019 pour accompagner la transition des jeunes par les services concernés et anticiper leur passage à la majorité
  - Labellisation de 2 unités de 8 lits réservés à des Personnes Handicapées Vieillissantes (PHV) en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)
  - Poursuite du déploiement du dispositif Réponse Accompagnée pour Tous (RAPT) :
    - \* En 2019 : 47 000 € ont été financés par le Département, relatifs à 3 Plans d'Accompagnement Globaux (PAG)
    - \* En 2020 : 14 demandes et 11 Plans d'Accompagnement Global (PAG) en cours

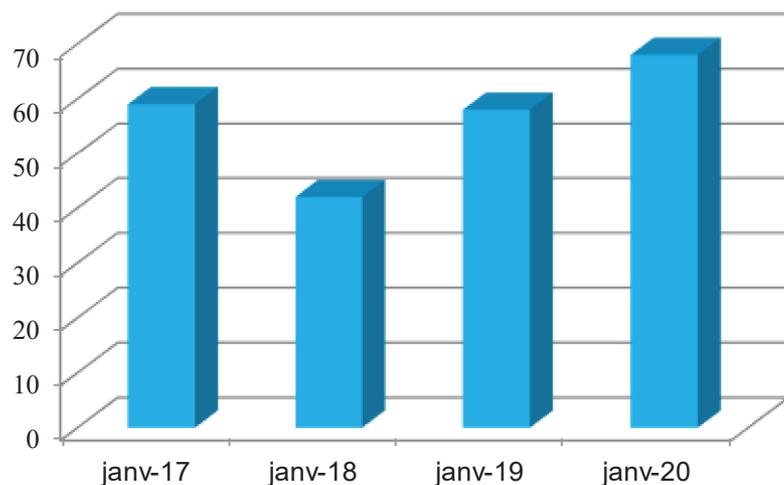
# SUIVI DES JEUNES EN AMENDEMENT CRETON (09/2020)

Nombre total de personnes : 68

AGE	NOMBRE DE PERSONNES
20	35
21	19
22	7
23	3
24	2
28	1
29	1

Amendement Creton par EMS au total
ESAT : 27
FO : 24
FAM : 4
MAS : 13

# EVOLUTION DES JEUNES EN AMENDEMENT CRETON (2017-2020)

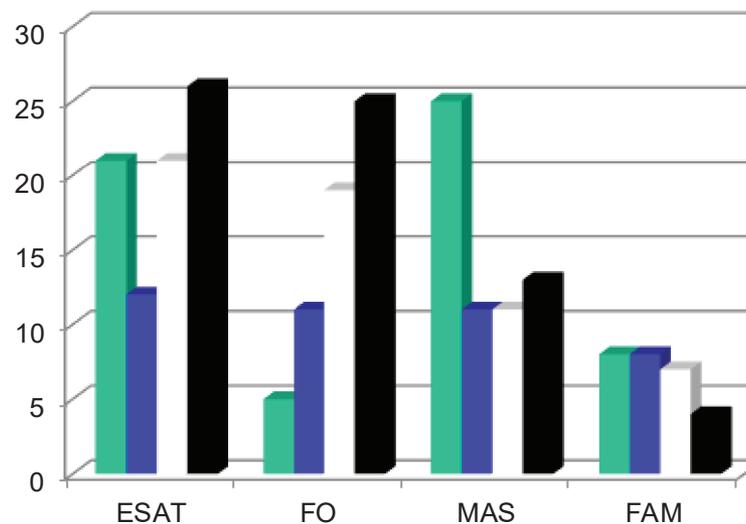


← Evolution globale

	TOTAL
déc-17	59
déc-18	42
déc-19	58
sept-20	68

	ESAT	FO	MAS	FAM
déc-17	21	5	25	8
déc-18	12	11	11	8
déc-19	21	19	11	7
sept-20	26	25	13	4

Evolution par structures →



■ déc-17  
■ déc-18  
■ déc-19  
■ sept-20

## Fiche action n°7 : Favoriser la fluidité des parcours, les transitions et répondre aux situations complexes (2)

---

- Validation de financement de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie auprès de 4 résidences autonomie développant un projet en direction des personnes handicapées vieillissantes : 63 864 € en 2019 et 63 384 € en 2020 visant à financer des actions d'accompagnement de ce public et la formation du personnel sur cette thématique ( 20 PHV en Résidences Autonomies)
- **Actions à effectuer :**
  - Organiser une réunion d'information départementale sur la thématique de la transition adolescent-adulte avec les gestionnaires des établissements et services pour personnes handicapées, les organismes de protection des majeurs, la Caisse d'Allocations Familiales.
  - Développer des modalités d'accueil innovantes et plus souples pour les jeunes adultes handicapés
  - Développer l'hébergement temporaire en structure comme relais à l'accueil de la personne
  - Poursuivre l'action transition enfant-adulte (sensibilisation des équipes « enfance » des IME/ITEP)

# Fiche action n°8 : Poursuivre l'adaptation de l'offre aux besoins des personnes handicapées

---

Début de mise en œuvre : 2018

- **Objectifs** : Adapter l'offre d'accueil aux besoins des personnes handicapées  
Développer des solutions d'accueil à destination des personnes ayant des troubles psychiques et cognitifs et former les professionnels à l'accompagnement de ces personnes
  - **Actions réalisées** :
    - Revues de contrat en 2019 sur la base des comptes administratifs 2018 avec les 21 gestionnaires et bilan sur les objectifs réalisés.
    - Négociation des Contrats pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2<sup>ème</sup> génération 2020-2024 : 6 gestionnaires pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et 14 gestionnaires pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021.
    - Rôle de l'observatoire de la Maison Départementale des Personnes Handicapées :
      - Suivi et appui à la recherche de place en établissement adulte des jeunes en aménagement Creton
      - Enrichissement du dossier de l'utilisateur par l'intégration des refus d'inscription en liste d'attente dans le système d'information
      - Mise à jour exhaustive et actualisée des données de l'observatoire

# L'évolution des capacités (2015-2020) des établissements et services pour les personnes handicapées

CATEGORIE DE STRUCTURES	Evolution des capacités autorisées entre 2015 et 2020						
	Redéploiement dans le cadre des CPOM secteur Personnes Handicapées						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	évolution 2015-2020
FH ESAT	485	428	386	371	366	366	-119
FOH - FOJ	681	710	772	778	778	778	97
SAVS	416	435	448	448	448	448	32
SAMSAH	121	121	121	123	123	123	2
SAFPH	239	243	233	233	233	233	-6
FAM	185	185	212	214	214	214	29
MRS	54	57	79	79	83	84	30
EHPADS	96	96	96	96	96	96	0
<b>TOTAL</b>	<b>2277</b>	<b>2275</b>	<b>2347</b>	<b>2 342</b>	<b>2 341</b>	<b>2 342</b>	<b>65</b>

FH ESAT : Foyers d'Hébergement (FH) pour Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT)

FOH-FOJ : Foyers occupationnels d'Hébergement (FOH) et d'accueil de jour (FOJ)

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SAMSAH: Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

SAFPH : Service chargé du suivi social et médico-social de l'accueil familial pour personnes handicapées

FAM: Foyers d'accueil médicalisés (FAM)

MRS : Maisons de Retraite Spécialisées

EHPADS: Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Spécialisées

# La répartition des lits et places en Etablissement pour Personnes adultes Handicapées au 31 décembre 2019

Nombre TOTAL de structure	CATEGORIE DE STRUCTURES	CAPACITE TOTALE INSTALLEE - 31/12/2019 PAR CATEGORIE DE STRUCTURE				
		Hbgt perm	HbgT Temp	Acc de Jour	Service	TOTAL
15	<i>FH d'ESAT</i>	363	3	0	0	366
23	<i>FOH - FOJ</i>	654	11	113	0	778
13	<i>SAVS</i>	0	0	0	448	448
5	<i>SAMSAH</i>	0	0	0	123	123
5	<i>SAFPH</i>	0	0	0	233	233
9	<i>FAM</i>	192	9	13	0	214
5	<i>MRS</i>	82	1	0	0	83
4	<i>EHPADS</i>	96	0	0	0	96
<b>79</b>		<b>1 387</b>	<b>24</b>	<b>126</b>	<b>804</b>	<b>2 341</b>

## Fiche action n°8 : Poursuivre l'adaptation de l'offre aux besoins des personnes handicapées (2)

---

### ▪ Actions à effectuer :

- Négocier et finaliser les CPOM de deuxième génération (sur la base des comptes administratifs 2019),
- Créer des lits de Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) : attente du positionnement de l'Agence Régionale de Santé
- Envisager la création d'unités d'accueil pour personnes avec un handicap spécifique (troubles du spectre autistique notamment) dans les structures existantes et adapter les projets d'établissement aux besoins individuels
- Contribuer à l'accompagnement des personnes ayant des troubles psychiques en lien avec l'Agence Régionale de Santé
- Inciter les structures à former les professionnels à l'accompagnement d'un public spécifique avec handicap(s) associé(s) ou à l'accompagnement du vieillissement des personnes handicapées

# Fiche action n°9 : Poursuivre l'adaptation de l'offre aux besoins des personnes âgées

---

Début de mise en œuvre : 2018

- **Objectifs** : Adapter l'offre à l'évolution des besoins des personnes âgées
  - Réduire les listes d'attente pour l'entrée en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)
  - Favoriser l'accès aux EHPAD aux personnes âgées de Charente-Maritime, notamment d'un point de vue financier
- **Actions réalisées** :
  - En 2019, Négociation et conclusion de 10 Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) tripartite (ARS/Département/gestionnaire) avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et représentant 27 EHPAD
  - Pour 2020, 14 visites programmées dans le cadre de la négociation de 12 CPOM représentant 16 établissements (15 EHPAD et 1 résidence autonomie)
  - Organisation de réunions de négociation du CPOM avec les 12 gestionnaires
  - Autorisation en 2019 de 60 nouveaux lits d'EHPAD par extension de la capacité de 6 Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes : La Coralline à La Gua (5 lits), Les Marronniers à Aigrefeuille d'Aunis (10 lits), Vals de Bruant à Saint Porchaire (16 lits), l'Ouche des Carmes à Aulnay de Saintonge (13 lits), Les Quatre saisons aux Touches de Périgny (10 lits), la Châtellenie à Néré (6 lits).

## Fiche action n°9 : Poursuivre l'adaptation de l'offre aux besoins des personnes âgées (2)

---

- Habilitation partielle à l'aide sociale de 3 EHPAD privés lucratifs pour un total de 15 lits : Le jardin des Loges à Saint Bonnet sur Gironde (5 lits), les Jardins de Saintonge à Saint Genis de Saintonge (5 lits) et la Résidence le Littoral à Saint Augustin (5 lits)
  - Appel à candidature de l'Agence Régionale de Santé sur les EHPAD Pôle ressources de proximité (financement sur 3 ans) :
    - 3 projets retenus en 2017 pour un montant global de 205 560 €
    - Pas de dossiers retenus en 2018 sur les 8 dossiers déposés
    - 4 dossiers ont fait l'objet d'un avis favorable sur 9 candidatures en 2019 ; 2 projets ont été retenus pour un montant de 303 000 €
  - Appel à candidature de l'Agence Régionale de Santé IDE de nuit (financement sur 3 ans) : 1 projet en 2017 pour un montant global de 277 000 € et 1 projet en 2018 pour un montant de 600 000 € ; pas de candidatures en 2019.
- **Actions à effectuer :**
- Poursuivre l'adaptation de l'offre habilitée à l'aide sociale pour les personnes âgées
  - Continuer à accompagner les établissements dans l'évolution de l'offre de prise en charge pour favoriser l'intégration des publics spécifiques

# La répartition des lits d'EHPAD au 1<sup>er</sup> juillet 2020

Territoires des Délégations Territoriales	EHPAD								
	Habilités à l'aide sociale			Non habilités à l'aide sociale			TOTAL		
	autorisés	installés	à installer	autorisés	installés	à installer	autorisés	installés	à installer
La Rochelle Ré Aunis Atlantique	905	905	0	1 659	1 657	2	2 564	2 562	2
Rochefort Aunis Sud									
Marennes Oléron	813	808	5	1 036	1 026	10	1 849	1 834	15
Royan Atlantique	177	177	0	1 249	1 235	14	1 426	1 412	14
Saintes	271	271	0	692	676	16	963	947	16
Haute Saintonge	507	507	0	368	368	0	875	875	0
Vals de Saintonge	471	471	0	288	259	29	759	730	29
<b>TOTAL</b>	<b>3 144</b>	<b>3 139</b>	<b>5</b>	<b>5 292</b>	<b>5 221</b>	<b>71</b>	<b>8 436</b>	<b>8 360</b>	<b>76</b>

\* Ne sont pas comptabilisés les 237 lits d'Unités de Soins de Longue Durée (USLD) et les lits de maisons de retraite spécialisées non EHPAD, comptabilisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 dans les statistiques des établissements pour personnes handicapées.

EHPAD	01/01/2016	01/07/2020
Lits autorisés	8377	8436
Lits installés	8117	8360
Lits à installer	260	76

- ❑ Au 1<sup>er</sup> janvier 2016 : 181 lits disponibles, soit 2,3 % des lits installés
- ❑ Au 1<sup>er</sup> juillet 2020 : 246 lits disponibles, soit 2,94 % des lits installés  
Dont 77 lits disponibles à l'aide sociale

# Rappel des axes

---

**Axe 1 : Bien vivre à domicile**

**Axe 2 : Apporter des réponses nouvelles aux besoins d'accompagnement**

**Axe 3 : Développer des synergies autour de l'information et de la coordination propices à l'installation d'une culture de l'autonomie**

**Axe 4 : Organiser le pilotage de la politique départementale de l'autonomie**

# Fiche action n°10 : Améliorer la lisibilité des dispositifs et repréciser le rôle de chaque acteur en matière d'accueil et d'information sur les territoires (personnes âgées et handicapées)

---

Début de mise en œuvre : 2018

- **Objectifs** : Clarifier les rôles et les missions des différents acteurs en matière d'information des personnes âgées et des personnes handicapées  
Organiser l'information générale des usagers sur les dispositifs à destination des personnes âgées et des personnes handicapées
  - **Actions réalisées** :
    - Internalisation des missions des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (intégration de 4 CLIC en complément des 3 CLIC déjà portés par les Délégations Territoriales)
    - Conventionnement avec les Centres Communaux d'Action Sociale de Rochefort et de La Rochelle pour poursuivre la gestion d'un service d'accueil, d'information et d'accompagnement en territoire
    - Structuration des territoires en cohérence avec les découpages territoriaux des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et des Délégations Territoriales
    - Montée en charge des coordonnateurs autonomie sur les nouvelles missions confiées : accompagnement des aidants familiaux pour personnes âgées et handicapées, relais de l'information de premier niveau de la MDPH, accompagnement sur l'accès aux nouvelles technologies (Via trajectoire, formulaire MDPH..)

## **Fiche action n°10 : Améliorer la lisibilité des dispositifs et repréciser le rôle de chaque acteur en matière d'accueil et d'information sur les territoires (personnes âgées et handicapées)**

---

- Poursuite du développement du télé-service : 898 dépôts de demande en ligne en 2019 (376 en 2018)
- Poursuite du travail de la MDPH auprès des partenaires avec l'organisation de rencontres à la demande avec des partenaires ciblés : Pôle emploi et les référents insertion professionnelle des Délégations Territoriales, Référent handicap de la Plateforme Territoriale d'Appui
- **Actions à effectuer :**
  - Poursuivre la montée en charge des coordonnateurs autonomie sur les nouvelles missions confiées
  - Harmoniser l'accueil, l'information et l'accompagnement des personnes âgées et handicapées
  - Organiser la communication : consolidation des outils existants, création de nouveaux supports

# **Fiche action n°11 :Améliorer l'articulation entre les dispositifs de coordination pour les personnes âgées et les personnes handicapées (CLIC, MAIA,PTA) et travailler la notion de référent de parcours pour les personnes âgées**

Début de mise en œuvre : 2019

- **Objectifs :** Clarifier et harmoniser le cadre d'intervention des différents intervenants en matière de coordination gérontologique dans le département  
Renforcer la qualité de service et améliorer le parcours des personnes âgées et handicapées  
Favoriser l'organisation opérationnelle en matière de coordination, l'identification d'un référent de parcours pour les personnes âgées
- **Actions réalisées :**
    - Fiche action non amorcée et liée à la mise en oeuvre de la fiche action précédente sur l'accueil et l'information
  - **Actions à effectuer :**
    - Améliorer l'articulation institutionnelle entre les dispositifs de coordination pour les personnes âgées et les personnes handicapées
    - Améliorer l'articulation opérationnelle entre les dispositifs de coordination et notamment concrétiser la notion de référent de parcours pour les personnes âgées et les personnes handicapées

# Fiche action n°12 : Partager l'information sur les situations et les outils d'évaluation entre professionnels

---

Début de mise en œuvre : 2019

- **Objectifs** : Construire un projet d'accompagnement de l'utilisateur cohérent et partagé entre les acteurs  
Favoriser le partage d'une vision globale de la situation de l'utilisateur pour les différents intervenants  
 limiter le nombre de questions ou d'informations demandées à l'utilisateur ou à sa famille de manière récurrente
  - **Actions réalisées** :
    - Travail en cours avec la Plateforme Territoriale d'Appui (PTA) sur le déploiement de l'outil informatique PAACO globule au sein des services autonomie en Délégation Territoriale pour favoriser le partage d'informations.
  - **Actions à effectuer** :
    - Faire la synthèse sur les circuits d'échange entre le Département et la Mutualité Sociale Agricole (MSA), le Département et la CARSAT
    - Poursuivre la réflexion sur le partage des informations sur les évaluations entre les différents services
    - Partager les informations sur le parcours de l'utilisateur entre les différents services (outils existants...)

# Fiche action n°13 : Développer la culture de l'accompagnement à l'autonomie

---

Début de mise en œuvre : 2018

➤ Objectifs : Favoriser une meilleure connaissance des acteurs, de leurs rôles et missions respectives

Favoriser le développement d'un discours commun et d'une culture partagée autour de l'autonomie par les différents acteurs

Favoriser les liens de complémentarité et les articulations entre les acteurs du domicile et les établissements / entre les secteurs médico-social et sanitaire

Mutualiser les ressources humaines et matérielles disponibles pour optimiser le service rendu à l'utilisateur

▪ **Actions réalisées** :

- Organisation du mois dédié à l'accueil familial permettant de proposer des ateliers en direction des personnes âgées et des personnes handicapées et travail partenarial avec les animateurs des EHPAD, les établissements pour adultes handicapés
- Développement des projets en direction des Personnes Handicapées Vieillissantes
- Organisation de formation des professionnels des SAAD sur la thématique du Handicap, réflexion sur la politique en direction des aidants et partenariat avec les établissements pour personnes âgées et handicapées...

▪ **Actions à effectuer** :

- Organiser une journée thématique rassemblant l'ensemble des acteurs en associant notamment les acteurs de la santé mentale
- Développer des mutualisations et des activités inter-établissements et services

# Rappel des axes

---

**Axe 1 : Bien vivre à domicile**

**Axe 2 : Apporter des réponses nouvelles aux besoins d'accompagnement**

**Axe 3 : Développer des synergies autour de l'information et de la coordination propices à l'installation d'une culture de l'autonomie**

**Axe 4 : Organiser le pilotage de la politique départementale de l'autonomie**

# Fiche action n°14 :Piloter la politique départementale en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées en s'appuyant notamment sur le schéma

---

- Début de mise en œuvre : 2018
- Objectifs : Mobiliser l'ensemble des partenaires impliqués dans la mise en œuvre des actions du schéma sur une base régulière  
Préparer et porter les choix de la politique départementale en faveur de l'autonomie des personnes âgées et handicapées à partir des orientations générales définies par le Département  
Réaliser les ajustements nécessaires en fonction de l'évolution du contexte
- **Actions réalisées** :
  - Contacts avec les Directions métiers, les Délégations Territoriales du Département, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, l'Agence Régionale de Santé et les autres partenaires sur la mise en œuvre du schéma
  - Réunion du comité de pilotage et du comité technique à programmer respectivement le 2 et 16 octobre 2020
- **Actions à effectuer**
  - Suivre et évaluer l'exécution du schéma

# Relevés des échanges

---

## **Fiche action n°2 : Structurer le repérage des fragilités des personnes âgées et des personnes handicapées**

Les travaux sur le repérage de la fragilité, sur la santé mentale sont des enjeux importants. Il convient de poursuivre et accentuer ces travaux sur l'année 2021 en lien avec l'ensemble des partenaires.

## **Fiche action 3 : Services d'aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).**

Dans le cadre de la convention section IV conclue avec la CNSA, le Département a cofinancé des groupes d'analyse de la pratique à destination des responsables de secteur des SAAD. Il est précisé le besoin de développer ces temps d'analyse en direction des intervenants à domicile. Ce besoin pourra être pris en compte lors de la négociation de la prochaine convention avec la CNSA.

## **Fiche action n°5 : Habitat inclusif**

Ces structures d'habitat inclusif, intermédiaire entre le maintien à domicile et à l'établissement, ont vocation à accueillir des publics âgés ou handicapés, hébergés actuellement dans des établissements et services médico-sociaux actuels. Certains projets, ciblés sur les adultes lourdement handicapés, pourrait répondre à un nouveau public.

## **Fiche action n°7 : Favoriser la fluidité des parcours, les transitions et répondre aux situations complexes / Fiche action n°8 : Poursuivre l'adaptation de l'offre aux besoins des personnes handicapées**

\* Les unités PHV en EHPAD :

- EHPAD Résidence de Beaulieu à Puilboreau : 8 lits labellisés et 8 admissions définitives d'ici fin décembre 2020 (unité complète).

EHPAD les Champs des Noyers à Saint Sauveur d'Aunis : 8 lits labellisés et 5 admissions.

## Relevés des échanges (2)

---

\* La plupart du temps, les Plans d'Accompagnement Globaux (PAG), élaborés dans le cadre de la Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT), sont clôturés par la mise en œuvre d'une orientation médico sociale, sans étayage supplémentaire particulier.

Le Département maintient cet objectif fort de diminuer le nombre de jeunes en aménagement Creton. La MDPH continue à travailler sur la typologie (les âges, les types d'orientation).

\* La CNSA conduit avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), depuis fin 2014, des travaux en vue d'une réforme de la tarification des établissements et services médico-sociaux. Ce projet, dénommé SERAFIN-PH (services et établissements : réforme pour une adéquation des financements aux parcours des personnes handicapées), a pour objectif de proposer un nouveau dispositif d'allocation de ressources aux établissements et services pour l'accompagnement des personnes handicapées.

Ces travaux ne sont pas finalisés au niveau national.

\* Taux d'occupation en Foyer d'Hébergement d'ESAT : le taux cible fixé dans le cadre des CPOM conclus avec les gestionnaires est fixé à 90 %. Le taux réel constaté est supérieur à 90 %. Il est donc envisagé de revoir ce taux cible départemental dans le cadre des CPOM de 2<sup>e</sup> génération (97%). Ce point est problématique pour certains foyers dont les résidents les plus jeunes s'absentent davantage. Cependant, le Département a répondu à cette difficulté en augmentant le nombre de jours d'absences pour convenances personnelles pris en considération dans le Règlement Départemental d'Aide Sociale.

# Relevés des échanges (3)

---

## **Fiche action n° 9 : Poursuivre l'adaptation de l'offre aux besoins des personnes âgées**

Pôle ressources : l'EHPAD met à disposition son plateau technique de compétence. Il s'agit de l'ouverture de l'EHPAD sur son territoire pour permettre aux résidents de l'établissement des interactions valorisantes et des opportunités concrètes de participation sociale avec l'extérieur. L'EHPAD « pôle ressources » s'adresse également aux personnes extérieures à l'EHPAD afin de leur permettre de participer à certaines activités (ex. ateliers informatiques) et des prestations à visée préventive dans leur environnement habituel (ex. repérage de la fragilité). L'EHPAD « pôle ressources » peut également participer à des actions d'aide aux aidants en proposant des activités pour ces derniers et en repérant ceux-ci.

Appel à candidature de l'Agence Régionale de Santé IDE de nuit. L'ARS confirme ne pas avoir eu de candidature en 2019. Pour 2020, il n'est pas prévu d'appel à candidatures. Pour 2021, un appel à candidatures sera relancé.

## **Fonds de soutien départemental dans le cadre de l'épidémie de coronavirus et de l'état d'urgence validé par l'Assemblée Départementale :**

La mise en œuvre du fonds de soutien social dans le cadre de l'épidémie de coronavirus se traduit par l'attribution d'un montant total actuellement prévu de 2 860 000 € (primes, compensation des pertes de participation APA à domicile, renfort et lutte contre l'isolement) aux établissements et services médico-sociaux hébergeant et prenant en charge des personnes âgées et handicapées, ainsi qu'aux accueillants familiaux pour personnes âgées et handicapées, hors montants liés à l'absence de régularisation des financements trop perçus (aide sociale à l'hébergement, APA à domicile, PCH).

Une évaluation de ce dispositif est prévue en fin d'année 2020, à l'issue la mise en œuvre de l'ensemble des mesures d'accompagnement.